

REGLEMENT CROSS DE CREPY-EN-VALOIS DU 11/11/2018

1. Lieu, date et nature de la compétition

Cross du Valois, Parc de Géresme de Crépy en Valois

N°	Heure	Catégorie	Distance	Tarifs
1	9h30	Animation éveil athlétique/école athlé Féminines et masculins		gratuit
2	9h45	Poussins Féminines et masculins	1385m	gratuit
3	10h15	Benjamins Féminines et masculins Minimes féminines et masculins	2370m	2€
4	10h45	Cross court de cadets à masters Féminin et masculin	4090m	5€
5	11h15	Cross long de juniors à masters féminines	6980m	7€
6	12h	Cross long de juniors à masters masculins	8700m	7€

Site du club : www.crepyathle.fr

2. Organisateur

USC Crépy Athlétisme
Président : Marie FORTIER
60 RUE DE PARIS
60800 LEVIGNEN
Tél : 06 16 27 04 83
president@crepyathle.fr

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- Animation éveil athlétique/école athlé né(e)s en 2010 et 2012 - course 1
- Poussins né(e)s en 2008 et 2009– Course 2
- Benjamins né(e)s en 2006 et 2007 – course 3
- Minimes né(e)s en 2004 et 2005 – course 3
- Cadettes et + nées en 2002 et 2003– course 4
- Cadets et + nés en 2002 et 2003 – course 4
- Femmes espoirs et plus nées en 1997 et avant – course 5
- Hommes juniors et + nés en 2000 et avant – course 6

b) Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou d'un pass running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

soit d'un certificat médical précisant **la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.**

Le règlement sera disponible sur le site du club et envoyé sur simple demande.

c) Droit d'inscription

N° de la course	Tarifs
1	gratuit
2	gratuit
3	2€
4	5€
5	7€
6	7€

Le montant de l'inscription est à régler en espèces ou à l'ordre de : USC Athlétisme.

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 07 novembre 2018 par courrier.

Inscriptions sur place 45 minutes avant le début des épreuves.

e) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

f) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

g) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le

dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès du cabinet AXA Bruno Fortier 51 avenue Pasteur 60800 Crépy-en-Valois

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

7. Classements et récompenses

a) Classements

Il sera établi pour chaque course un classement.

b) Récompenses

Une médaille pour : Ecole athlé et pour les poussins

Une médaille pour les 3 premiers de chaque catégorie.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet : crepyathle.fr.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande directement à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8. Ravitaillements

Ravitaillement disponible à la fin de chaque course.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par **la protection civile de l'Oise**.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent actif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.